



École La Prairie

4810, 34e Rue
Red Deer (Alberta) T4N 4R6
Tél : 403 - 343 - 0060
lp@centrenord.ab.ca



Direction : Rodrigue Keumoe

Direction adjointe : Annette Kamga

Chers parents/tuteurs, personnel et élèves,

En ma qualité de directeur de l'école La Prairie, je viens par la présente vous informer de comment nous allons mettre en application la procédure administrative que le conseil scolaire a entrepris en matière d'accès aux appareils mobiles et accessoires intelligents dans les salles de classe. Cette mesure s'aligne avec l'ordonnance ministérielle n 014/2024 : [Normes pour l'utilisation des dispositifs mobiles personnels et des médias sociaux dans les écoles.](#)

Ce que pense la recherche : [Rapport mondial UNESCO de suivi sur l'éducation](#) etc.

Depuis le 27 août 2024, l'utilisation des appareils mobiles personnels tels que les téléphones portables, les tablettes, les ordinateurs portables et les montres intelligentes est strictement réglementée pendant les périodes d'instruction à l'école La Prairie. Cette procédure administrative vise l'amélioration de l'enseignement et l'apprentissage en salle de classe; et par ricochet promouvoir l'utilisation responsable de la technologie de manière à garantir la sécurité et la vie privée de tous dans l'école.

Cadre d'entente :

Lors des périodes d'instruction ou d'enseignement/apprentissage, les appareils mobiles personnels doivent être éteints ou réglés sur mode silencieux et rangés hors de vue. Nous reconnaissons que des exceptions à cette règle peuvent être accordées selon des raisons éducatives spécifiques, de santé ou d'autres circonstances jugées appropriées par l'école.

Notre attente :

Élèves : Nous savons combien il est important de rester connectés, mais nous croyons également à l'importance de tirer le meilleur parti de notre temps en classe.

Une fois que la première cloche a sonné à 8h40, vous disposez de 5 min pour éteindre, mettre en mode avion, et/ou ranger dans le casier. Il n'est plus accepté de consulter votre téléphone lors de la demande de permission pour aller aux toilettes ou pour prendre un matériel dans ton casier, car le but de la décision d'interdire les téléphones est de protéger les temps d'instructions et d'apprentissage et de réduire les distractions. Nous comptons sur vous pour nous aider à créer le meilleur environnement d'apprentissage possible en respectant ces procédures. **Bien que, nous soyons compatissant; noter que l'école n'est en aucun cas responsable du bris, perte ou vol de tout appareil mobile**

personnel qui a été introduit au sein de l'école sans un consentement express de la direction. Notre recommandation, laisser vos appareils électroniques personnels à la maison.

Le non-respect, ou l'oubli par l'élève de l'école La Prairie d'appliquer soigneusement les routines mentionnées plus haut peuvent entraîner des mesures disciplinaires progressive tel que suit :

1. **Première fois** : Si le même élève est surpris avec le téléphone ou une montre électronique selon les circonstance décrites plus haut, le téléphone cellulaire ou la montre sera confisqué par l'enseignant qui le dépose auprès de la secrétaire. Le parent devra se présenter physiquement pour retirer l'appareil électronique à l'école.
2. Deuxième fois : L'élève est interdit d'apporter un appareil personnel mobile pour deux semaines à l'école.
3. **Si l'élève récidive, il/elle recevra une suspension interne pour violation du code de conduite avec les appareils électroniques.**
4. **Si l'élève continue de s'obstiner avec son appareil électronique par défiance, alors une suspension externe de deux jours lui sera infligé.e.**

Personnel de l'école :

Dans la perspective de montrer l'exemple dans l'utilisation et la gestion des téléphones, le personnel est encouragé à limiter son utilisation à des fins opérationnelles, sécuritaires et pédagogiques de manière à optimiser les périodes d'enseignement et d'apprentissage. Les besoins ponctuels comme la communication entre membre du personnel et l'administration, et les urgences peuvent justifier occasionnellement leurs usages.

Parents :

Votre soutien pour renforcer ces directives est essentiel. Merci de nous aider en veillant à ce que les élèves comprennent l'importance de ces règles et en les encourageant à garder leurs dispositifs en lieu sûr pendant la journée scolaire. Nous savons que les familles sont habituées à une communication en temps réel entre les élèves et les parents, et cela nécessitera un ajustement. Sachez que les élèves pourront vérifier leurs appareils pour des messages, etc., pendant les pauses régulières tout au long de la journée. Comme toujours, les parents peuvent appeler l'école pour transmettre des messages aux élèves ou pour communiquer de vive voix avec eux. En travaillant ensemble, nous pouvons garantir à nos élèves le meilleur environnement possible pour apprendre et grandir.

Appareil électronique : Fait référence au téléphone ou montre électronique.